

Règlement du concours pour l'action Gagnez le foodtruck de The Vegetarian Butcher™ pour une journée !

Les présentes conditions générales s'appliquent au [concours Gagnez le foodtruck de The Vegetarian Butcher™ pour une journée], un concours **organisé par** Unilever Belgium SA, Food Solutions division, dont le siège social est établi 9 boulevard industriel, à 1070 Bruxelles (Anderlecht) et inscrite à la BCE sous le numéro 0438.390.312, ci-après dénommée « Unilever », « Food Solutions », « nous », « notre ».

Article 1 - DÉFINITIONS

1.1 Aux fins du présent règlement, les termes ci-après, commençant par une majuscule, ont la signification suivante :

« **Concours** » signifie le concours décrit dans le présent règlement, également dénommé « Gagnez le foodtruck de The Vegetarian Butcher™ pour une journée »

« **Règlement du concours** » le présent règlement contenant les conditions relatives au concours.

« **Éditeur responsable** » : Unilever Belgium SA, Food Solutions Division, dont le siège est établi 9 boulevard industriel, à 1070 Bruxelles (Anderlecht) et inscrite à la BCE sous le numéro 0438.390.312.

« **Participant** » : La participation à cette action est réservée exclusivement **aux clients professionnels (entreprises) d'Unilever Food Solutions et Bidfood Belgique**. Les clients doivent être installés **en Belgique** et disposer d'un **numéro de TVA valable**. L'inscription peut être effectuée par toute personne physique de plus de 18 ans, liée contractuellement au Participant (le client professionnel). La personne qui remplit le formulaire est autorisée à faire participer l'entreprise et à l'exclusion des personnes suivantes :

- I. Les collaborateurs et les membres du personnel d'Unilever
- II. Les personnes physiques employées ou désignées par la (les) société(s) responsable(s) du développement, de l'exécution et du suivi du concours, qu'elles opèrent ou non en sous-traitance directe ou indirecte pour Unilever
- III. Les personnes physiques qui ont leur domicile légal au même endroit que les personnes mentionnées aux points (I) et (II) ou qui ont un lien de parenté avec elles au premier ou au deuxième degré
- IV. Les collaborateurs et les membres du personnel de Bidfood.

Sont exclues de la participation au concours toutes les personnes qui participent en groupe organisé ou dans le cadre d'une association de droit ou de fait, ou qui coopèrent de toute autre manière dans le but d'augmenter les chances de gagner ou qui sont soupçonnées de fraude par Unilever.

Article 2 - DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

2.1 Pour participer au Concours, il sera demandé de renseigner certaines données personnelles. Celles-ci sont nécessaires pour permettre la participation au Concours. Les données à caractère personnel suivantes seront traitées :

Nom de votre établissement
Numéro de TVA
Prénom
Nom
Rue + numéro
Ville
Numéro GSM
Adresse e-mail

- 2.2 Les Participants garantissent que les données qu'ils ont fournies sont correctes, à jour et complètes. Unilever ne peut être tenue responsable si des données incorrectes, non actualisées ou incomplètes ont été communiquées par le Participant.
- 2.3 Les données à caractère personnel fournies seront utilisées par Unilever et Bidfood ou des tiers désignés par ses soins pour gérer le Concours. Elles seront traitées conformément à la politique de confidentialité d'Unilever, qui peut être consultée à l'adresse <https://www.unilevernotices.com/privacy-notices/belgium-french.html>
- 2.4 L'Éditeur responsable traite les données à caractère personnel du Participant uniquement en conformité avec le Règlement européen du 27 avril 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après « RGPD »)

Article 3 - OBJET DU CONCOURS

- 3.1 Le présent Concours n'est assorti d'aucune obligation d'achat.
- 3.2 Le Participant prend part au Concours en répondant à deux questions via le formulaire d'inscription en ligne.

Où participer ?

Le Concours est accessible : www.foodtruckforadaybidfood.be

Sur la page web en question, le participant doit répondre à une question à choix multiples et à une question subsidiaire ;

1. Combien de produits différents de The Vegetarian Butcher™ sont disponibles chez Bidfood Belgique ?

*5

*10

*12

2. Combien de clients Bidfood participeront à ce concours du 2/09/2024 au 31/12/2024 à 23h59 ?

Ensuite, il doit saisir ses données personnelles pour avoir une chance de gagner le prix.

Article 4 - LE PRIX

4.1. Il y a 1 prix à gagner.

Le prix = la visite du Foodtruck The Vegetarian Butcher™ à votre emplacement.

4.2 Le prix consiste en :

- le food truck se rendra chez vous
- une dégustation est prévue
- des boissons sont offertes
- pour vous, votre équipe de cuisine et vos résidents

4.3. Le prix est strictement personnel et non cessible.

4.4. Le prix doit être retiré en une seule fois.

4.5 Le prix ne peut être échangé ou converti en espèces par quelque moyen que ce soit.

4.6 La date, l'heure et le lieu doivent être convenus à l'avance avec l'organisateur.

4.7 Le prix doit être retiré avant le 31/07/2025.

4.8 Les gagnants seront informés par e-mail à l'issue du Concours, au plus tard le 31/01/2025.

4.9 Si le gagnant a fourni une adresse postale incorrecte, il perdra son droit au prix et le prix sera attribué au Participant suivant ayant donné la réponse la plus proche de la réponse correcte et n'ayant pas déjà gagné un prix précédent.

Article 5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES

5.1. Pour participer au Concours, il faut : voter pour une spécialité culinaire régionale, répondre à la question du Concours et à la question subsidiaire, saisir vos données personnelles (nom, prénom, adresse e-mail valide), approuver le présent Règlement du concours, approuver notre politique en matière de confidentialité et de cookies et envoyer votre participation en ligne.

5.2. Le Concours n'est pas cumulable avec le même ou tout autre concours, action, réduction, bonus ou condition de l'Éditeur responsable.

5.3.1 Les participants ne peuvent participer valablement **qu'une seule fois par lieu, notamment par le biais du numéro de TVA**. Les participations supplémentaires ne seront pas retenues. Un même Participant ne peut pas non plus participer avec plusieurs adresses e-mail, adresses postales, profils Facebook ou d'autres réseaux sociaux, dates de naissance et/ou plusieurs autres données personnelles uniques. Unilever se réserve le droit, pour toute raison ou participation qu'elle juge frauduleuse, de rejeter ou de limiter les participations à sa seule discrétion à une seule participation valide, sans avoir à se justifier et sans possibilité de recours pour le Participant exclu.

Article 6 - DURÉE DU CONCOURS

- 6.1. La participation au Concours est uniquement valable du 2/09/2024 à 9h au 31/12/2024 à 23h59.

Article 7 - GAGNANTS

- 7.1 Le gagnant est celui qui, parmi toutes les participations valides, a répondu correctement à la question du concours et a répondu correctement ou, à défaut, s'est approché le plus près de la réponse à la question subsidiaire. Malgré le caractère sélectif de la question du concours et de la question subsidiaire il peut y avoir des gagnants ex aequo. En cas d'ex aequo, le Participant ayant participé en premier sera considéré comme gagnant.
- 7.2 Le gagnant du concours sera contacté personnellement dans les plus brefs délais, pour la remise du prix.
- 7.3 Si les données personnelles d'un gagnant s'avèrent incorrectes ou si un gagnant ne répond pas à la prise de contact d'Unilever, malgré le fait qu'Unilever ait fait tous les efforts possibles pour contacter ce gagnant, Unilever ne pourra pas en être tenue responsable. Tout refus ou autre motif de non-attribution d'un prix entraînera sa confiscation automatique sans préavis à/de la part d'Unilever.
- 7.4 Si un prix n'est pas réclamé par un gagnant dans les 3 mois suivant la fin du Concours, sans qu'une faute soit imputable à Unilever, ce gagnant perdra ses droits au prix et le prix restera la propriété d'Unilever.
- 7.5 En cas de force majeure généralement reconnue, de pandémie, d'épidémie (cf. Covid-19) ou d'autre urgence nationale, les § 3 et 4 ci-dessus ne s'appliqueront pas. Le cas échéant, Unilever organisera, en étroite concertation avec les gagnants, la remise des prix à une date ultérieure plus appropriée (au maximum 3 mois après la fin de la période concernée).
- 7.6 Aucune correspondance ne pourra être échangée au sujet du présent Règlement et du résultat du Concours.

Article 8 - RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

- 8.1 Les Participants reconnaissent que la participation au Concours se fait entièrement à leurs risques et périls. Aucune compensation ne pourra être réclamée à Unilever.
- 8.2 Si, pour participer à ce Concours, il est demandé aux Participants d'envoyer, de télécharger, d'enregistrer ou de contribuer d'une autre manière à une participation, les Participants garantissent que cette participation et/ou contribution ne viole aucun droit (de propriété intellectuelle) de tiers ou n'est pas illégale d'une quelconque manière et indemnisent Unilever contre les réclamations de tiers à cet égard.
- 8.3 Unilever ne peut en aucun cas être tenue responsable des accidents, frais, dommages directs ou indirects qui pourraient résulter de la participation au présent Concours et/ou de l'attribution des prix.

- 8.4 Unilever ne sera pas responsable des dommages, directs et/ou indirects, liés à ce Concours, y compris, mais sans s’y limiter :
- les prix attribués par ses soins ;
 - la modification, l’interruption ou la cessation de l’action et/ou la modification des prix ;
 - l’utilisation illégale de nos systèmes par un tiers.
- 8.5 Dans le cas où la désignation du gagnant repose exclusivement sur une procédure informatique, les Participants acceptent qu’Unilever ne puisse être tenue responsable d’une défaillance de connexion, d’une perte, d’un retard ou d’une autre défaillance technique causée par l’internet ou les prestataires techniques intervenant dans la transmission des formulaires et l’hébergement du site web. Si le Concours doit être reporté, annulé ou interrompu, en partie ou en totalité, pour des raisons indépendantes de la volonté d’Unilever, celle-ci n’assumera aucune responsabilité à cet égard.

Article 9 - DROITS D’AUTEUR ET COLLABORATION

- 9.1 Si les Participants envoient, téléchargent, enregistrent ou contribuent de toute autre manière à l’action, cette participation/contribution deviendra la propriété d’Unilever et les Participants renonceront entièrement à tous les droits y afférents, y compris les droits d’auteur. Unilever se réserve le droit, à sa seule discrétion, d’adapter, de raccourcir, de modifier ou de supprimer toute participation/contribution sans vous en informer (au préalable).
- 9.2 Les Participants accordent par la présente à Unilever le droit perpétuel d’utiliser leur participation/contribution, que ce soit sous une forme modifiée ou non, pour tout support sans compensation. Unilever n’est pas tenue de mentionner leur nom.
- 9.3 Toute participation téléchargée par un Participant peut être utilisée par Unilever sans restriction, à tout moment, sans consentement ou notification préalable et sans compensation financière ou indemnité de quelque nature que ce soit pour le Participant.
- 9.4 Les gagnants autorisent automatiquement Unilever à utiliser leur nom et/ou le matériel visuel les représentant (provenant, par exemple, de la remise des prix) pour toute communication relative à cette action, sans compensation.

Article 10 - DROITS D’UNILEVER

- 10.1 Unilever se réserve le droit de mettre fin à une participation à l’action à tout moment si elle enfreint de quelque manière que ce soit les présentes conditions générales ou toute disposition légale applicable, sans préavis, sans donner de raison, à sa seule discrétion et sans que la responsabilité d’Unilever soit engagée.
- 10.2 Unilever se réserve également le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de cesser, d’interrompre ou de modifier l’action et/ou de changer les prix mis en jeu si les circonstances l’exigent, sans que la responsabilité d’Unilever soit engagée.

- 10.3 Unilever n'a pas la possibilité de filtrer au préalable toutes les participations/contributions. Si un tiers prétend qu'une participation est illégale, Unilever se réserve le droit de divulguer le nom et l'adresse, s'ils sont disponibles, à ce tiers.

Article 11 - CONTACT

Pour toute question ou remarque au sujet de ce Concours, veuillez nous contacter en utilisant notre page de contact ou à l'adresse UfsBe.Services@unilever.com.

Article 12 - DIVERS

- 12.1 Les présentes conditions générales peuvent être modifiées par nos soins à tout moment. Nous vous recommandons donc de les consulter régulièrement.
- 12.2 Ce Concours est soumis aux conditions d'utilisation et à la politique de confidentialité d'Unilever.
- 12.3 La participation à ce Concours implique l'acceptation de toutes les dispositions du présent Règlement, y compris toute modification ultérieure qui pourrait s'avérer nécessaire, par exemple en cas de force majeure. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Tout litige en découlant ou lié à l'action ou au site web sera soumis au tribunal compétent de Bruxelles.
